Détails des résultats de l'évaluation, date limite du 15 mars 2025 – programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Répartition des subventions par discipline artistique

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès (%)	Montant octroyé ($)	Montant demandé ($)	Taux de financement (%)
Architecture	0	0	0	0	0	0
Métiers d'arts	2	2	100,0	15 100,00	17 600,00	85,8
Danse	0	0	0	0	0	0
Arts littéraires	0	0	0	0	0	0
Arts médiatiques	0	1	0	0	9 982,60	0
Arts multidisciplinaires	3	5	60,0	26 500,00	47 125,03	56,2
Musique	4	4	100,0	33 000,00	34 000,00	97,0
Théâtre	0	0	0	0	0	0
Arts visuels	1	3	33,3	7 500,00	28 896,34	25,9
TOTAL	**10**	**15**	**66,6%**	**82 100,00 $**	**137 603,97 $**	**59,6%**

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère a également procédé à un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.